



Partenaires



Ministry of
agriculture,
regional
development
and environment



Concours 2017-2018

Soutien aux projets de développement local et de coopération décentralisée France-Moldavie

L'Ambassade de France dans le cadre de ses orientations encourage les initiatives de développement local et de coopération décentralisée internationale portées par des acteurs français et moldaves. En 2017, l'Ambassade de France lance un concours pour des petits projets de coopération visant le développement local.

Dans le cadre de sa nouvelle stratégie 2017-2021, l'Agence universitaire de la Francophonie se propose d'appuyer l'employabilité et l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, de même que les universités dans leur rôle d'acteurs du développement global et local.

Considérant l'accord d'association Union Européenne - République de Moldavie,

Considérant la participation de la France et de la République de Moldavie au Conseil de l'Europe comme Etats membre, et au Conseil des Communes et Régions d'Europe,

Considérant les résultats positifs du séminaire sur la coopération décentralisée franco-moldave organisé à l'initiative de l'Ambassade de France, en partenariat avec le Congrès des

Autorités Locales de Moldavie, qui s'est tenu en octobre 2016, avec le soutien du ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères et le Conseil de l'Europe, avec la participation de 83 maires et présidents/vice-présidents de districts (raion), et la présence de délégations françaises, exprimant leurs attentes en vue de nouveaux partenariats pour des coopérations avec des collectivités territoriales françaises,

Considérant que les coopérations entre collectivités territoriales de France (villes, départements, régions, intercommunalités, syndicats intercommunaux) et administrations publiques locales de la République de Moldavie permettent des partenariats mutuellement bénéfiques,

Considérant la collaboration entre l'Ambassade de France de Moldavie et l'Antenne de l'Agence universitaire de la Francophonie à Chisinau,

L'Ambassade de France, l'Agence Universitaire de la Francophonie et leurs partenaires,

Ont décidé d'ouvrir un concours en soutien aux projets de développement local s'inscrivant dans une démarche de coopération décentralisée internationale, visant l'association des autorités locales françaises et moldaves et de leurs partenaires (société civile, ONG, université, lycée, autre), afin de conduire des projets en commun, sur leur territoire respectif.

Ce dispositif est mis en place dans le respect des attributions et des compétences des institutions reconnues par la loi.

Il vise à co-financer des projets locaux s'inscrivant dans une démarche de coopération décentralisée franco-moldave.

Porteurs du projet et acteurs

Le présent concours vise le soutien aux projets de développement local et de coopération décentralisée France-Moldavie. Il est ouvert aux autorités locales françaises et moldaves et à leurs partenaires (parc régional, société civile, ONG, université, lycée, fondation, association de la diaspora, cluster et acteur économique, micro-entrepreneur, autre).

Composantes des projets

Le projet à but non lucratif doit permettre de mener des actions de coopération internationale dans les domaines de la culture, de l'environnement et du climat, du développement urbain et rural durable, de l'éducation, de la jeunesse, et du développement économique.

Les acteurs déposant des projets sont encouragés à y intégrer une composante de formation dispensée par une université locale ou française ou identifier des besoins de formation qui pourraient contribuer à la qualité/pérennité du projet. L'Agence universitaire de la Francophonie pourra aider les porteurs des projets sélectionnés pour financement à identifier des formateurs compétents (français ou moldaves) qui pourront intervenir auprès des équipes de projet ou auprès de leurs publics.

A titre d'exemple, les composantes des projets peuvent être :

Une conférence, une exposition, une activité associative, une initiative d'entreprises durables, un projet d'éducation, une étude ou une visite d'étude, une action de formation, un stage professionnel, la mise en place d'un comité de gouvernance ou de coordination de projet, la création de site Internet ou la publication de support promotionnel, la recherche de partenaires, la mise en place d'une plateforme pluri-acteurs, etc.

Thématiques prioritaires

Sept thématiques sont prioritaires, mais non exclusives :

1. Gouvernance territoriale, intercommunalité : stage, échange d'expérience, séminaire...
2. Services publics locaux – renforcement des capacités, permettant d'améliorer l'efficacité et la qualité des services (technique, affaires culturelles, etc.).
3. Tourisme durable :
 - la valorisation des espaces publics et du patrimoine, historique et paysager (exemple : itinéraire touristique);
 - tourisme (exemple : liste des hébergements chez l'habitant, inventaire des curiosités en lien avec la culture française, site internet/communication) ;
 - aménagement du territoire (exemple : balisage de sentiers pédestres, charte pour la réhabilitation de façades traditionnelles de maisons rurales) ;
 - Formation professionnelle.
4. Développement économique local et développement des terroirs, micro-entrepreneuriat (exemple : cluster), valorisation de produits issus de l'agriculture (labellisation, participation à des foires, ...), de la forêt ou produits artisanaux ;
5. Insertion professionnelle, notamment pour la jeunesse.
6. Démocratie locale : mise en place de coordination/plateforme pluri-acteurs;
7. Diaspora en France : co-construction de projet.

Critères de sélection

Seront privilégiés les projets qui :

- Associent l'expertise des collectivités françaises et de leurs partenaires dans le processus du développement local en Moldavie (intercommunalité, ...), notamment sur le transfert des compétences au travers de formations spécifiques ou de séminaire.

- Mobilisent, dans le sillage des collectivités, d'autres acteurs du territoire : universités, petites entreprises, clusters (pépinière d'entreprises), établissements hospitaliers ou de santé, associations, diaspora en France, fédérations professionnelles, etc. ;
- Visent à mutualiser les moyens d'intervention et à donner plus de d'efficacité aux actions.
- Intègrent une composante de formation professionnelle (voir la rubrique « Composantes des projets »).
- En outre, les pratiques visant à consolider les liens de coopération décentralisée dans la durée seront privilégiées, notamment celles qui prévoient :
 - la mise en place d'un comité de pilotage assurant le suivi régulier de l'action;
 - des actions d'information et de communication sur les actions menées, associant l'Ambassade de France et ses partenaires.
- Les projets qui favoriseront une implication équilibrée des femmes et des hommes. Par exemple, un équilibre des genres sera demandé dans le cadre d'invitations.

Actions non éligibles

- Les projets qui ne s'inscrivent pas en cohérence avec les programmes nationaux des 2 pays ;

Ne sont pas éligibles les projets visant exclusivement l'une ou l'autre des opérations suivantes :

- Le fonctionnement des autorités locales ou administrations publiques locales ou de leurs services (achat d'équipements ou de fournitures, financement du fonctionnement) ;
- La prise en charge de moyens logistiques (transports, containers, véhicules, etc.) ;
- L'envoi de matériels (médicaments, livres, etc.) ou de collectes privées ;
- Les projets de construction d'infrastructures ;
- Les opérations ponctuelles humanitaires ou d'urgence.
- Les salaires des agents publics impliqués dans les projets.

Durée du projet

La durée d'exécution du projet ne dépassera pas 12 mois, à compter de la date de signature de la convention de financement.

Évaluation et impacts sur les territoires

Un rapport d'activités à mi-parcours et un rapport d'activité final seront envoyés à l'Ambassade de France et à l'Agence universitaire de la Francophonie, six mois après la date de signature de la convention de financement pour le premier, et au plus tard trois mois après la fin du projet, pour le second.

Le rapport sera rédigé sur la base d'indicateurs d'impact quantitatifs et qualitatifs clairs, pertinents et partagés conjointement avec la (ou les) collectivité(s) territoriale(s) partenaire(s), tant sur le territoire de la Moldavie que sur le territoire français.

Financement

Le montant maximum de la contribution de l'Ambassade de France est fixé à 2 000 € par projet.

Le montant maximum de la contribution de l'Agence universitaire de la Francophonie est de 1000 € par projet. Ce financement complémentaire peut être demandé pour les activités inscrites dans le cadre des projets et assurant un lien entre les universités et le milieu social ou économique, encourageant l'insertion professionnelle des jeunes diplômés ou l'entrepreneuriat.

Le porteur moldave du projet doit assurer un autofinancement minimum de son projet à hauteur de 10% et le solde doit être pris en charge dans le cadre d'un partenariat diversifié.

Composition du dossier

1. Descriptif détaillé du projet précisant :

- le titre du projet
- le domaine d'intervention du projet
- le coordonnateur du projet / ses coordonnées (nom, fonction, adresse, téléphone, e-mél)
- les objectifs du projet
- les partenaires du projet avec description de leur rôle dans le cadre du projet
- public cible
- plan d'activités dans le cadre du projet
- budget prévisionnel (recette/dépense)
- plan de communication sur le projet
- résultats attendus (selon le principe SMART)
- modalités pour assurer la pérennité des résultats du projet

2. Lettres d'engagement signées par les partenaires impliqués dans le projet, comportant la participation financière et en valorisation des partenaires.

3. Curriculum vitae du coordonnateur

Rédaction du dossier

Le dossier sera rédigé dans les deux langues : français / roumain.

Dépôt du dossier

Le dossier en format Acrobat PDF sera transmis exclusivement à l'adresse suivante :

concurs.franta.moldova.2017@gmail.com

Calendrier

- La date limite de dépôt du dossier sous format électronique : 15 septembre 2017
- Sélection des dossiers : à partir du 18 septembre 2017
- Annonce des résultats de la sélection : 22 septembre 2017
- Signature des conventions de financement : 29 septembre 2017 au plus tard
- Début des activités dans le cadre du projet : à partir du 1^{er} octobre 2017, après la signature de la convention de co-financement.

- Rapport d'activité à mi-parcours : six mois après la date de signature de la convention de financement
- Rapport d'activité final : trois mois après la fin du projet, au plus tard.

Vos contacts pour information

Attention => Ne pas envoyer les dossiers à vos contacts (voir la rubrique *Dépôt des dossiers*)

- Ambassade de France en Moldavie
Martine Zejgman, Attachée de coopération : martine.zejgman@diplomatie.gouv.fr
- Bureau régional de l'Agence Universitaire francophone, bureau de Chisinau
Roxana Turcanu, Directrice : roxana.turcanu@auf.org